La Grande Relève

FONDÉ EN 1935

MENSUEL DE RÉFLEXION SOCIO-ÉCONOMIQUE

VERS LA DÉMOCRATIE D'UNE ÉCONOMIE DISTRIBUTIVE

«Vous voulez les pauvres secourus, moi je veux la misère supprimée» **V. Hugo.**

N° 1144 - juillet 2013 SOMMAIRE :

• ACTUALITÉ

page 2 Au fil des jours

JEAN-PIERRE MON *rappelle les "grandes coalitions" allemandes, l'aggravation de la crise anglaise et l'analyse de Paul Krugman sur les racines de l'austérité imposée à l'Europe.*

page 3 Pire que l'AMI : un accord de libre dumping !

JEAN GADREY *révèle ce qui se prépare en douce sous le terme de "partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement". L'élimination de tous les droits (qualifiés "d'obstacles") sur le commerce bilatéral entraînerait un séisme économique, social, environnemental et politique sans précédent : à nous boeuf aux hormones, OGM et animaux nourris aux farines animales, etc... !*

• RÉFLEXION

page 6 Les réparations liées à l'esclavage

YVONNE SAVÉAN, *s'appuie sur de nombreux documents pour faire le point sur une question très actuelle : les réparations qui sont dues aux descendants des esclaves.*

• TRIBUNE LIBRE

page 15 Le supporter du Tour de France

SERGE BAGU *a bien observé la foule au bord de la route du Tour...*

PRIX EN FRANCE 2,20 € ISSN : 2117-5047 *commission paritaire N°0418 I 83051*

Allemagne

Décidément *Le Monde* a toujours la même manie : donner en première page un titre idiot et généralement trompeur. Ainsi titre-t-il dans son numéro du 25 juin *Merkel pille les idées des sociaux–démocrates : salaire minimum, plafonnement de la hausse des loyers, aménagement des routes. «À trois mois des élections, Angela Merkel reprend les propositions de la gauche pour conforter son avance et remporter les élections»*. Ce ne sera pas la première fois. Et s'il le faut pour assurer son succès, Merkel s'alliera même à la "Gauche"! L'auteur de l'article du *Monde* semble avoir oublié que la "Grande coalition" a plusieurs fois rassemblé la CDU (Union démocrate chrétienne)/CSU (Union chrétienne sociale) et le SPD (Parti social démocrate) au niveau fédéral comme au niveau des Länder. Ce fut notamment le cas au niveau fédéral de 1966 à 1969 avec Kiesinger (CDU) comme chef d'un gouvernement dans lequel figurait Willy Brand (SPD), et plus récemment, de 2005 à 2009, avec le premier cabinet Merkel (déjà !) où Franz Müntefering (SPD) occupait le poste de vice-chancelier et de ministre du travail et des affaires sociales. Sur ce point, rappelons que l'arrivée au pouvoir du CDU/CSU à la suite des élections anticipées de novembre 2005 ne fut acquise qu'à une très faible majorité. Le gouvernement SPD, dirigé par le chancelier Schröder, venait de faire adopter la loi Hartz IV qui constituait la quatrième étape de sa "réforme" du marché du travail, en chantier depuis 2003. (Entre autres régressions sociales, cette loi fait passer de 32 à 12 mois le versement des indemnités de chômage, réduit ces indemnités pour les chômeurs de longue durée qui refusent d'accepter des emplois en-dessous de leur qualification et autorise des embauches à des salaires inférieurs à ceux prévus dans les conventions collectives et même des salaires à 1€ de l'heure !). C'est grâce à ces mesures aussitôt mises en œuvre par la CDU, que nos journalistes s'extasient aujourd'hui sur le faible taux de chômage allemand (qui ne prend évidemment pas en compte les exclus de l'emploi normal). Bref, le SPD avait fait le sale boulot pour la CDU. Il ne faudrait donc pas s'étonner d'un nouveau mariage de la carpe et du lapin avec toujours pour objectif assurer définitivement la prédominance de l'économie néo-libérale dans toute l'Europe.

Royaume-Uni

L'austérité y est toujours de rigueur[1] (si je puis dire…). Le plan de quatre ans, lancé par le Premier ministre David Cameron après son élection en mai 2010, prévoyait de sévères coupes budgétaires, ministère par ministère, afin de faire passer le déficit budgétaire de 11% à 1% du PIB en 2015-2016. Cet objectif étant loin d'être atteint, Cameron a décidé de prolonger son plan d'austérité de trois ans, c'est-à-dire jusqu'en 2017-2018. Les prochaines élections doivent avoir lieu en 2015 mais les partis de la coalition au pouvoir, n'ayant pas pu se mettre d'accord sur les coupes à effectuer, ont décidé que les nouvelles mesures d'économie ne concerneraient que l'année 2015-2016. Ces coupes budgétaires devraient, selon le Chancelier de l'Échiquier, s'élever à 13,6 milliards d'euros. Ce qui correspondrait à une baisse de 2,3% du total des crédits. Il semble cependant que les deux principaux budgets de l'État, la santé et les allocations sociales, ne devraient pratiquement pas être touchés. L'échec du plan initial tient à la faiblesse de l'économie, qui stagne depuis 2011, étouffée par l'austérité et la crise de la zone euro. Ce qui a pour effet de figer les rentrées fiscales et d'augmenter le montant des aides sociales. Résultat : malgré l'austérité, les dépenses de l'État progressent chaque année. C'est tout à fait l'inverse du but initialement recherché. Alors, pourquoi continue-t-on ?

La vraie question

C'est celle que se pose Paul Krugman[2] dans une de ses récentes chroniques[3] intitulée *La solution du un pour cent.* Il constate tout d'abord que la doctrine des "pro-austérité" a implosé, car non seulement leurs prévisions se révèlent totalement fausses, en Europe comme aux États-Unis, mais en plus les recherches universitaires sur lesquelles ils s'appuient sont pleines d'erreurs, d'omissions ou de statistiques douteuses[4]. Ce qui soulève deux autres grandes questions : d'abord pourquoi la "théorie" de l'austérité a-t-elle acquis une telle influence ? Ensuite, est-ce que les gouvernements vont adopter d'autres mesures économiques, maintenant que les affirmations péremptoires des pro-austérité ont été démenties par les faits et ne sont plus que des sujets de plaisanteries pour les humoristes ?

Pourtant les politiques d'austérité conservent tout leur pouvoir dans l'opinion des "élites". Krugman pense que la réponse tient en partie au fait qu'il existe un désir très répandu de considérer l'économie comme une pièce morale, d'en faire un conte des excès et de leurs conséquences. Ainsi raconte-t-on que nous avons vécu au-dessus de nos moyens, et qu'aujourd'hui nous en payons inévitablement le prix. Même si de nombreux économistes expliquent, jusqu'à en avoir la nausée, que cela est faux, que la raison pour laquelle nous connaissons un chômage de masse n'est pas que nous dépensions trop dans le passé, mais bien que nous ne dépensons pas suffisamment aujourd'hui. Qu'importe, beaucoup de gens pensent viscéralement que nous avons pêché et que nous devons trouver la rédemption à travers la souffrance ! Ni les arguments économiques, ni le fait que ceux qui souffrent aujourd'hui ne sont pas du tout les mêmes que ceux qui ont fauté lors des années de la bulle, ne font la moindre différence.

Mais ce n'est pas simplement une histoire d'émotion opposée à la logique, c'est aussi une question de classes sociales et d'inégalités.

Jean-Pierre MON

1 www.lemonde.fr/ ` 26/06/2013 .

2 Prix "Nobel" d'économie 2008, professeur à l'université de Princeton.

3 *The New York Times*, 27/04/2013.

4 Nous reviendrons sur ce point dans un prochain numéro.

Nos fidèles lecteurs se souviennent de l'alerte que nous avions lancée dans ces colonnes, en mars 1998 (GR 975) à propos d'un odieux accord international qui se préparait, et dans le plus grand secret possible, sous le nom de AMI (pour Accord Multinational sur l'Investissement). C'est Jack Lang qui avait dénoncé ce qui se tramait en douce à Paris, au palais de La Muette, au nom prédestiné. La mobilisation pour la faire échouer a été si grande qu'on aurait pu espérer qu'elle servirait de leçon à ceux qui dirigent les États prétendus "développés".

Hélas non. Preuve que la démocratie a vraiment du plomb dans l'aile, c'est un accord encore plus dangereux qui est maintenant concocté entre les États-Unis et l'UE. La plupart des médias n'en parlent que pour en cacher les vices. Mais heureusement, ce n'est pas le cas de Jean GADREY, à qui nous devons déjà plusieurs judicieuses réflexions (dont la dernière, en mai 2010, exposait clairement neuf raisons pour lesquelles le capitalisme n'est pas réformable). Il a étudié à fond ce que nous préparent en douce la Commission européenne et l'Administration étatsunienne, et il résume clairement ses conclusions sur http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/files/accord-ue_us-4p.pdf. *Pour informer nos lecteurs sur ces dangers, nous ne pouvons pas faire mieux que reproduire ici, avec son accord, cette analyse :*

Pire que l'AMI : un accord de "libre dumping" !

par **Jean GADREY**

L'AMI, négocié secrètement par 29 pays de l'OCDE entre 1995 et avril 1997 proposait une libéralisation accrue des échanges. Il entraîna de vives protestations et fut retiré en octobre 1998. Le projet actuel de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI) est bien pire.

L'administration Obama pousse très fortement à cet accord, sous la pression des multinationales US actuellement à la peine. Elles ont essuyé un cruel échec en Amérique du Sud, un autre échec avec l'ACTA[1], mais remporté une victoire contre les peuples avec l'ALENA[2] . Ce projet est désormais leur grande affaire. Du côté européen, les libéraux qui dominent la Commission et la plupart des chefs d'État, y compris sociaux-démocrates, chantent les louanges d'un tel projet. Au nom de quoi ?— Au nom de la croissance ! Toutes les "libéralisations" et dérégulations, toutes les suppressions des protections sociales ou écologiques, se font au nom de la croissance… alors que la seule croissance visée est en réalité celle des profits des transnationales, via une exploitation plus "libre" des humains et de la nature. C'est fantastique : cela fait plus de vingt ans qu'ils dérégulent tout ce qu'ils peuvent, et cela fait vingt ans que la croissance diminue en tendance pour devenir quasi-nulle.

Un premier constat doit être fait : l'effet Dracula (il meurt si on l'expose à la lumière) a commencé à opérer, et ce n'est pas fini. Ce combat a toutes chances de voir converger nombre de syndicats et d'associations écologistes, citoyennes, altermondialistes, mais aussi le monde de la culture, celui de la petite et moyenne paysannerie, et bien d'autres qui ont compris que l'objectif **n'est pas** la coopération des peuples et le bien commun, mais la loi de la jungle mondialisée et le profit privé.

Le projet actuel de PTCI figure dans un "projet de mandat" de l'UE en date du 12 mars, à l'intention du Conseil européen[3]. Il devait rester secret, mais il a fuité dès avril. Il est traduit en français par un site militant[4], dont voici un extrait : «*L'accord devrait prévoir la libéralisation progressive et réciproque du commerce et de l'investissement en biens et services, ainsi que des règles sur les questions liées au commerce et à l'investissement, avec un accent particulier sur l'élimination des obstacles réglementaires inutiles. L'accord sera très ambitieux, allant au-delà des engagements actuels de l'OMC.*»

LES "OBSTACLES RÉGLEMENTAIRES"

Les barrières commerciales à lever concernent des droits de douane (DD) et, surtout, des règles et normes du commerce et de l'investissement, considérées par les néolibéraux comme les "obstacles" majeurs.

1. LES DROITS DE DOUANE

Commençons par les DD. ***En moyenne***, ils sont faibles: 5,2 % pour l'UE, 3,5 % aux États-Unis. Mais la moyenne est l'arbre qui cache la forêt des écarts. Ainsi, pour les seuls produits industriels, les DD sont en moyenne un peu inférieurs aux États-Unis (2,2 % contre 3,3 %), mais, par exemple, ils sont proches de zéro aux États-Unis pour les matériels de transport, dont l'automobile, alors qu'ils atteignent 7,8 % pour l'UE. La pénalisation de ce secteur européen serait donc forte.

L'agriculture serait très fortement frappée. Les DD sont nettement plus élevés en Europe dans un grand nombre de secteurs essentiels (viande, produits laitiers, minoterie, sucres et sucreries…). L'agro-économiste Jacques Berthelot écrit ceci, dans un texte à lire intégralement[5] : «*Les propositions du mandat de négociation "d'éliminer tous les droits sur le commerce bilatéral" entraîneraient* ***un séisme économique, social, environnemental et politique sans précédent***. *C'est une perspective suicidaire, totalement opposée au développement durable, que le mandat prétend se fixer comme objectif, un mensonge évident pour mieux faire passer le seul objectif réel d'ouverture totale des marchés dans le seul intérêt des multinationales et des marchés financiers.*» Mais, ajoute-t-il, démonstration à l'appui, «*les perspectives d'un tel accord, et déjà de l'ouverture des négociations, seraient désastreuses pour les pays en développement (PED), surtout pour les pays ACP (Afrique / Caraïbes/ Pacifique)*».

2. LES NORMES ET RÉGULATIONS

C'est le risque majeur, car les normes et règles qui encadrent la production, le commerce et l'investissement dans un pays (ou un groupe de pays, lorsqu'il y a des normes communes) sont un bon reflet de ce qu'une collectivité et/ou ses dirigeants considèrent comme juste et bon sur les plans social, écologique et économique. Un reflet des biens communs qu'ils estiment devoir "protéger" des appétits lucratifs. Abaisser ou supprimer des normes qui freinent le "libre" commerce et le "libre" investissement revient le plus souvent à **réduire des garanties et des exigences de qualités** : du travail et de l'emploi, des services et de l'intérêt général, des produits alimentaires ou industriels, etc.

Pour l'agriculture, il existe en Europe des normes d'un niveau le plus souvent supérieur à celles qui existent aux États-Unis. «*L'accord exposerait les Européens à laisser entrer les pires productions de l'agro-business états-unien : boeuf aux hormones, volailles lavées au chlore, OGM, animaux nourris aux farines animales. Sans parler du fait que les États-Unis ont des systèmes peu contraignants de traçabilité. Et qu'ils ne connaissent pas les "indications géographiques protégées"… Adieu les AOC et tout l'immense et patient travail de valorisation des produits qui vont avec*» (Mélenchon).

Et les services (près de 80 % de l'emploi en France) ? — Il faut distinguer les services publics et les autres. J'évoquerai plus loin la culture, la finance et les assurances. **Les services publics sont directement visés** : «*L'accord concernera les monopoles publics, les entreprises publiques et les entreprises à droits spécifiques ou exclusifs*». L'accord vise ainsi «*l'ouverture des marchés publics à tous les niveaux administratifs, national, régional et local*». Et il devra lutter contre l'impact négatif de barrières comme les "critères de localisation". Impossible de promouvoir par exemple les services de proximité (dont ceux des associations) dans la fourniture des collectivités locales. L'enseignement et la santé ? — Ce sont de grands marchés à étendre, dans un contexte dominé, aux États-Unis, par la puissance des hôpitaux et de l'enseignement privés à but lucratif.

DES NORMES UE/US TRÈS FAVORABLES… AUX FIRMES US

Le problème est bien résumé par Mélenchon : «*contrairement à ce qu'affirme la Commission… les États-Unis et l'Europe n'ont pas "des normes d'une rigueur analogue en matière d'emploi et de protection de l'environnement". Les* ***États-Unis sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matières écologique, sociale et culturelle***. *Ils ne souscrivent pas à plusieurs conventions importantes de l'OIT sur le droit du travail. Ils n'appliquent pas le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique. Ils refusent la convention pour la biodiversité et les conventions de l'Unesco sur la diversité culturelle. Autant d'engagements souscrits par les pays européens… Un marché commun libéralisé avec les États-Unis tirerait donc toute l'Europe vers le bas… L'exemple vient du Bangladesh. Les trusts européens se sont accordés pour discuter des normes à appliquer, selon eux, à l'avenir… Les trusts yankees ne veulent entendre parler ni de ces discussions, ni de normes d'aucune sorte*».

Gérard Filoche complète ainsi : «*En apparence, il s'agit de deux blocs économiques d'importance équivalente. La réalité est cependant bien différente, la confrontation opposerait un porte-avion et un chalutier. Les États-Unis sont un géant économique, politique et diplomatique, l'Union européenne est un géant économique, mais un nain politique… Les États-Unis n'hésitent pas à verser toutes les aides publiques nécessaires au soutien de leurs "champions industriels". Les articles 107 à 109 du traité de Lisbonne interdisent aux États membres de l'UE de verser des aides publiques aux entreprises… Les marchés publics des États-Unis sont réservés à 25 % à leurs PME. Un accord de "libre-échange" avec l'UE n'engagerait que l'État fédéral, pas les marchés publics des 50 États américains. La Commission européenne, de son côté, supprime à marche forcée toute restriction d'accès aux marchés publics des États-membres de l'Union européenne… Les salariés des États-Unis ont subi les effets de l'ALENA, l'accord de libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique. Ce ne sont pas les salaires et les*

conditions de vie des salariés mexicains qui ont été tirés vers le haut, mais ceux des salariés des États-Unis et du Canada qui ont été tirés vers le bas. Les salariés de l'Europe des 15 n'ont pas vu leurs salaires et leurs conditions de travail tirés vers le haut lorsque l'Union européenne a ouvert grand ses portes aux pays de l'Europe centrale et orientale (les PECO) sans approfondissement démocratique et social préalable. Au contraire… l'accord de libre-échange entre les États-Unis et l'UE soumettrait les salaires et les conditions de travail des salariés européens et américains à une double pression vers le bas : celle du Mexique d'un côté, celle des PECO de l'autre».

Même le rapport de Claude Revel, conseillère du commerce extérieur auprès de la Ministre du Commerce extérieur Nicole Bricq, affirme : «*L'accord UE-ÉU à venir sera un accord fondamental par sa portée juridique ; les enjeux, en termes de régulation à venir, sont énormes.* ***Le rapport de force est favorable aux États-Unis***». Ce qui ne l'empêche pas ensuite d'écrire qu'il faut «*prendre acte et tirer parti de la tendance vers la délégation de la règle au privé*» et de considérer favorablement le fait «*que se développe un marché des professionnels de la norme privée*». Comme dans le cas des agences de notation, sauf qu'ici ce sont toutes nos normes de production et de consommations qui leur seraient confiées !

PRODUCTIVISME ET LIBRE DUMPING : ADIEU LA "TRANSITION"

Le projet table sur les exportations comme grand facteur de relance. Il s'oppose donc à toute politique de relocalisation, pourtant écologiquement nécessaire. Il considère même une telle politique comme l'un des "*fardeaux réglementaires*". En augmentant le trafic aérien et maritime de marchandises à travers l'Atlantique, la hausse des exportations fera encore grimper les émissions de gaz à effet de serre. La Commission a estimé que cette hausse était à prévoir, mais qu'elle serait limitée : entre 4 et 11.000 tonnes de CO_2 par an. On peut en douter. Mais, même limitée, cette hausse va rendre encore plus inatteignables les objectifs officiels de réduction des émissions. «*En raison des différences de normes, cet accord sera une incitation au pire productivisme au détriment de la qualité sociale et écologique des produits. Par exemple dans la construction, les normes françaises HQE sont beaucoup plus contraignantes que les normes américaines LEED. Idem en matière de limitation de la pollution automobile ou en matière de production d'énergie. Les constructeurs automobiles français ont d'ailleurs exprimé des réserves sur l'accord.*» (Mélenchon)

Pour José Bové : «*Ce n'est pas un accord de libre-échange que les multinationales veulent, mais la possibilité de pouvoir attaquer des lois prises par les États qui réduiraient leur profitabilité. Avec la mise en place d'un accord de ce type, les gouvernements et les assemblées se lient elles-mêmes les mains dans le dos. Avec la mise en place d'un accord de ce type, c'est la loi sur la fracturation hydraulique qui sera attaquée et les moratoires sur les OGM qui seront traînés en justice devant un tribunal international hébergé par la Banque Mondiale*».

L'INVESTISSEMENT ET LA FINANCE

En matière d'investissement, le mandat vise à atteindre le «*plus haut niveau de libéralisation existant dans les accords de libre-échange*». Des mesures spécifiques de "protection des investisseurs" [CE SONT LES SEULS QU'IL FAUT PROTÉGER !] devront être négociées, incluant [POINT CRUCIAL] un «*régime de règlement des différends entre les États et les investisseurs*»… C'était la logique de l'AMI. Mais cette fois, on va plus loin. Car le projet se prononce pour une «***libéralisation totale des paiements courants et des mouvements de capitaux***». Manifestement, les "investisseurs" des places financières anglo-saxonnes les moins réglementées et les plus spéculatives ont tenu la plume! «*Les géants du crédit hypothécaire étatsunien pourront ainsi vendre leurs crédits pourris en Europe aux mêmes conditions que dans leur pays d'origine*» (Mélenchon).

Autre exemple : «*La confrontation entre le secteur des assurances des États-Unis et de notre pays aurait toutes les chances de mettre à mal nos mutuelles et les contrats qui ne peuvent pas (pour bénéficier d'avantages fiscaux substantiels) faire payer les souscripteurs en raison de leur état de santé*» (Filoche).

UNE EXCEPTION CULTURELLE QUI CONFIRME LA RÈGLE

Nos champions politiques français en font des tonnes sur l'exception culturelle. Leur idée est de présenter comme une énorme victoire le fait de la préserver, afin de faire passer le reste, soit plus de 95% des dommages humains sociaux et écologiques prévisibles.

Bien entendu, les mobilisations du monde de la culture sont très importantes, comme elles l'ont été pour contrer l'AMI. Mais **on devrait considérer le cas de la culture** et de ses "protections" légitimes (qualité, spécificités nationales et locales, création, diffusion, statuts des personnes, aides publiques, etc.) **comme le cas général**. **PARTOUT**, bien qu'avec des pondérations diverses, il y a des biens communs, donc un besoin de règles écologiques et sociales pour les "protéger". Les normes de pollution ou d'émissions des véhicules, les normes écologiques des bâtiments, les normes sanitaires, les normes de travail décent et de protection sociale, d'égalité entre les femmes et les hommes dans de nombreux domaines, sont des biens communs à préserver, au même titre que la "biodiversité" culturelle.

En passant, une lecture féministe de ce projet serait ● ● ●

bien utile, car dans de tels cas, ce sont **toujours** les femmes qui trinquent le plus.
Ce combat est celui des biens communs contre les profits privés d'une infime minorité. Il est vrai qu'en face, «*ils ne lâchent rien*». Mais, sur ce coup, il y a de l'espoir. Encore faut-il de larges alliances, en France et en Europe, pour que Dracula s'évanouisse.

JG.

PS, ce 15 mai. Les ministres européens du commerce viennent de mandater la Commission européenne pour négocier le PTCI. Comme prévu, l'exception culturelle se trouve pour l'instant exclue des négociations, avec possibilité de rouvrir le dossier. Les choses sérieuses commencent.

RÉFÉRENCES ET SOURCES :
1.http://tinyurl.com/k663blt
2. http://tinyurl.com/n2lmfpk
3.pour le texte intégral, voir le lien sur internet
4. http://tinyurl.com/kbryxod
5. «*La folie furieuse de vouloir intégrer l'agriculture dans un accord de libre-échange transatlantique UE-EU*»
sur http://tinyurl.com/oot3574.
•J'ai utilisé dans ce texte des analyses, accessibles en ligne, de :
Mélenchon
http://tinyurl.com/k8wdmzf
et http://tinyurl.com/oe2hq49),
Bové http://tinyurl.com/ldvfkl7,
Jadot http://tinyurl.com/n359e37,
Filoche et Chavigné
http://www.filoche.net/,
Attac, Azam dans Politis (30 mai),
Thierry Brun dans Politis
http://www.politis.fr/Marche-transatlantique-UE-Etats,22537.html,
un super texte de Berthelot sur l'agriculture, repris sur le site de EELV
http://tinyurl.com/oot3574 ,
les Amis de la Terre
http://tinyurl.com/plm2vah,
la Confédération paysanne
http://tinyurl.com/oljpqyc,
les sites Médiapart
http://tinyurl.com/ll5qvtr,
rue89 http://tinyurl.com/qg8v6gp,
des syndicats… et quelques autres,
plus les textes disponibles eux-mêmes.
•La position détaillée de la confédération européenne des syndicats
http://www.etuc.org/a/11230 est fort intéressante en dépit de son manque de fermeté à mon goût, mais si l'on prend en compte l'ensemble des conditions qu'elle pose pour qu'un tel accord puisse être signé, cela équivaut à refuser à peu près tout ce que vise le projet Obama/Barroso.

Au cours du mois de mai dernier, il a été souvent question de l'esclavage, de la traite négrière et de "réparations" qui seraient dues aux descendants d'esclaves. Ce sujet a été abordé dans les médias lors de commémorations diverses, il a même été mentionné par le Président de la République lors d'une allocution le 10 mai.
Beaucoup d'approximations, quand il ne s'agit pas de contre-vérités, ont été énoncées à ce propos.
YVONNE SAVÉAN, qu'avec joie nous accueillons dans ces colonnes, fait le point sur cette question :

Les réparations liées à l'esclavage

par **Yvonne SAVÉAN**

En janvier dernier, Rosita Destival, guadeloupéenne descendante d'esclave, décidait, soutenue par le Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN), d'assigner en justice l'État français et demandait **réparation** pour crime contre l'humanité. Elle s'appuyait pour cela sur la loi n°2001-434 du 21 mai 2001, dite "Loi Taubira", qui reconnait que la traite négrière et l'esclavage constituent un crime contre l'humanité.
Le 10 mai dernier, à l'occasion de la Journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage (la loi Taubira a été adoptée par le Sénat le 10 mai 2001), le CRAN annonçait qu'il assignait en justice la Caisse des Dépôts et Consignations lui demandant réparation pour s'être enrichie au XIXe siècle aux dépens d'Haïti, en profitant de crimes contre l'humanité : la traite négrière et l'esclavage.
L'esclavage a été définitivement aboli en France en 1848. On peut s'étonner que des actions en justice soient intentées en 2013, soit 165 ans après l'abolition. Mais n'est-il pas aberrant qu'il ait fallu attendre 2001 pour qu'une loi française reconnaisse que la traite négrière et l'esclavage sont des crimes contre l'humanité ?
La loi de mai 2001 représente un pas en avant, c'est indéniable, mais doit-on en rester là ?
Les descendants des victimes de la traite négrière et l'esclavage peuvent-ils obtenir des réparations ? Et si oui, de quelle nature ?
La question des "réparations" soulevée depuis plusieurs années, reste un sujet de dissension. Ainsi, la proposition de loi Taubira comportait un article 5 incluant un paragraphe concernant les réparations : «*Il est instauré un comité de personnalités qualifiées chargées de déterminer le préjudice subi et d'examiner les conditions de réparation due au titre de ce crime*». Cet article fut abrogé en commission des lois et ce n'est qu'après suppression de la partie concernant les réparations que la loi fut votée à l'unanimité par l'Assemblée[1].
Malgré les actions menées en ce domaine depuis plusieurs années, les réponses apportées aux demandes de réparation ont peu évolué. C'est la raison pour laquelle le CRAN, qui souhaite qu'un débat intervienne sur cette question, s'est décidé à des actions judiciaires.

Fresque sur l'esclavage à Saint-Pierre de la Martinique

Rapt en Afrique -

Marché d'esclaves en Amérique -

Abolition de l'esclavage

Que sont les réparations ?

En droit, les réparations se définissent comme des «*dispositifs légaux, moraux, matériels, culturels ou symboliques mis en place pour indemniser après un dommage de grande envergure, un groupe social ou ses descendants, de manière individuelle ou collective*»[2]. Des règlements internationaux prévoient des réparations en cas de dommages de grande ampleur : génocide, crime de guerre, crime contre l'humanité…. Ainsi, à la suite de la première guerre mondiale, la France a-t-elle obtenu des réparations de l'Allemagne à titre de dommages de guerre.

Le crime contre l'humanité est imprescriptible

Louis-Georges Tin[3], président du CRAN, s'oppose à l'idée que les réparations liées à l'esclavage soient indues car relatives à un fait trop ancien[4]. En droit français et international, un crime contre l'humanité est imprescriptible :

> **Loi n° 64-1326 du 26 décembre 1964** tendant à constater l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité : «*Les crimes contre l'humanité, tels qu'ils sont définis par la résolution des Nations Unies du 13 février 1946, prenant acte de la définition des crimes contre l'humanité, telle qu'elle figure dans la charte du tribunal international du 8 août 1945, sont imprescriptibles par leur nature.*»

Donc, demander réparation 165 ans après ne pose pas de problème d'un point de vue légal. Par ailleurs, L-G Tin rappelle qu'une des raisons de l'imprescriptibilité d'un crime contre l'humanité est qu'à cause de l'énormité des dommages causés, une longue période de temps est souvent nécessaire à la population qui en a été victime, pour se reconstituer et être capable de porter plainte. Il faut souvent attendre plusieurs générations. Et c'est bien le cas pour l'esclavage. Après l'abolition en 1848, la vie des affranchis travaillant dans les plantations a peu changé. Aucun moyen financier ne leur ayant été accordé, ils ont continué à être exploités et à travailler pour leurs anciens maitres pour des salaires de misère. Cependant, fait paradoxal, en 1849 des indemnités ont été versées aux propriétaires d'esclaves pour les dédommager de la perte de leur "*outil de travail*"… gratuit ! Ce sont les esclavagistes qui ont reçu des réparations… ! Pour les anciens esclaves, être "libre" était bien suffisant…

JOURNAL OFFICIEL
DE LA MARTINIQUE

ARRETE portant abolition de l'Esclavage à la Martinique.

LE GOUVERNEUR PROVISOIRE DE LA MARTINIQUE, considérant, que l'esclavage est aboli en droit et qu'il importe à la sécurité du pays de mettre immédiatement à exécution la décision du gouvernement de la métropole pour l'émancipation générale dans les colonies françaises.

Article premier : L'esclavage est aboli, à partir de ce jour à la Martinique.

2. Le maintien de l'ordre public est confié au bon esprit des anciens et des nouveaux citoyens français.

Ils sont, en conséquence, invités à prêter main forte à tous les agents de la force publique pour assurer l'exécution des lois.

St-Pierre, le 23 mai 1848

Le général de brigade, [illegible]

Abolition de l'esclavage à la Martinique le 23 mai 1848

Les réparations au niveau international

Ce sujet, peu débattu en France, a donné lieu à de nombreuses discussions au niveau international. Ainsi, lors de la troisième conférence mondiale sur le racisme organisée par les Nations Unies, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) du 31 août au 8 septembre 2001, les États ont reconnu que «*l'esclavage et la traite des esclaves, en particulier transatlantique, constituent des crimes contre l'humanité*». Qu'ils sont les «*principales sources et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'into-*

lérance» et que les «*victimes de ces actes continuent à en subir les conséquences*».

Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.
Durban (Afrique du Sud)
31 août - 8 septembre 2001

Article 13.
Nous reconnaissons que l'esclavage et la traite des esclaves, en particulier la traite transatlantique, ont été des tragédies effroyables dans l'histoire de l'humanité, en raison non seulement de leur barbarie odieuse, mais encore de leur ampleur, de leur caractère organisé et tout spécialement de la négation de l'essence des victimes; nous reconnaissons également que l'esclavage et la traite des esclaves constituent un crime contre l'humanité et qu'il aurait toujours dû en être ainsi, en particulier la traite transatlantique, et sont l'une des principales sources et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, et que les Africains et les personnes d'ascendance africaine, de même que les personnes d'ascendance asiatique et les peuples autochtones, ont été victimes de ces actes et continuent à en subir les conséquences;
http://www.un.org/french/WCAR/durban_fr.pdf

Cependant, lorsqu'un certain nombre de pays africains ont demandé que des réparations soient versées par les États ayant participé à l'esclavage, les États européens se sont opposés à cette requête…

Des réparations ponctuelles ont été mises en place aux Etats-Unis

Aux États-Unis, la question des réparations a été maintes fois soulevée : en 1865, lors de l'abolition de l'esclavage, des propositions de loi ont été déposées à ce sujet, mais le président Andrew Johnson (sudiste pro-esclavagiste) qui a remplacé Abraham Lincoln après son assassinat, s'y est férocement opposé[2]. Depuis cette date, de nombreuses actions ont été menées pour obtenir des réparations pour les descendants d'esclaves. Cependant, seules quelques actions en justice, individuelles, ont donné lieu à des indemnités.
Martin Luther King, favorable aux réparations liées à l'esclavage, rappelait que «*l'esclavage était à la fois une privation de liberté et une privation de salaire*[1]*. Alors que les esclavagistes ont pu léguer une fortune à leurs descendants, les esclaves eux, n'ont pu léguer que leur misère. …Aucun amoncellement d'or, si gros soit-il ne sera suffisant pour compenser l'exploitation et l'humiliation subies par les Noirs d'Amérique au cours des siècles… Mais on pourrait cependant fixer le prix de ce "retard de gages"… Le remboursement des préjudices subis se traduirait par un vaste programme gouvernemental instituant des mesures de compensation.*»

Plus récemment, la proposition de loi déposée pour la première fois en 1989 par le député démocrate John Conyers demandait que soit créée une Commission chargée d'évaluer la discrimination raciale et économique envers les Afro-américains consécutive à l'esclavage (les répercussions de l'esclavage et de la discrimination sur leur vie aujourd'hui), la légitimité de compensations, leur montant et leurs conditions d'éligibilité[1]. Cette loi, redéposée régulièrement depuis 1989, a toujours été repoussée. Cependant, la proposition de J. Conyers a le mérite d'avoir relancé régulièrement le débat dans la société civile.
En relation peut-être, une loi de transparence au sujet de l'esclavage a été votée en 2000 en Californie[1]. Cette loi obligeait les compagnies d'assurances désireuses de travailler avec l'État à révéler si elles avaient bénéficié par le passé de la traite négrière. Les recherches effectuées ont montré qu'effectivement, de nombreuses compagnies avaient vendu des couvertures assurantielles à des esclavagistes pour assurer la perte qu'ils subissaient lorsque des esclaves étaient blessés ou tués. Il s'agissait donc bien de profits issus de l'esclavage.
Les années qui suivirent, des textes similaires furent votés, dans d'autres États ou villes américaines, sans devenir une loi fédérale. En 2005, suite à la loi en vigueur à Chicago, la compagnie JP Morgan Chase, une des premières banques d'affaires mondiales, fut contrainte de reconnaitre que deux banques de Louisiane dont elle était issue, avaient possédé des esclaves entre 1830 et 1865. Des esclaves étant acceptés en guise de caution lors de la délivrance de prêts, la banque devenait propriétaire des esclaves lorsque des possesseurs de plantations se retrouvaient en défaut de paiement. Suite à cela, JP Morgan Chase a mis en place un programme de réparation de 5 millions de dollars, consistant en bourses d'études pour des jeunes afro-américains de Louisiane. De même, plusieurs banques américaines (Bank of America, Wachovia Corporation, Lehman Brothers…), convaincues d'avoir bénéficié de l'esclavage par le passé, ont mis en place des programmes de réparation.
Ces exemples montrent bien qu'il n'est pas aberrant de demander et d'obtenir des réparations pour les préjudices liés à l'esclavage même si de nombreuses années se sont écoulées depuis l'abolition de celui-ci.

Haïti, une Histoire particulièrement troublée

Pour comprendre pourquoi le CRAN a assigné en justice la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour s'être enrichie aux dépens d'Haïti, un rappel historique est nécessaire[5].
En 1776, l'île de Saint-Domingue a été séparée en deux parties, la partie orientale, colonie française et la partie occidentale, possession espagnole, plus

vaste mais moins peuplée. Le milieu du 18e siècle fut une période de grande prospérité pour le Saint-Domingue français, premier exportateur vers l'Europe de café, sucre, indigo et coton. Le travail des esclaves, soumis à une oppression particulièrement sévère dans les plantations, a joué un rôle important dans cette accumulation de richesses.

En 1789, coexistaient dans la partie française de Saint-Domingue environ 25.000 Blancs : "Grands Blancs", propriétaires de plantations, et "Petits Blancs", bourgeoisie et peuple des villes, 25.000 Mulâtres ou Noirs libres et 400.000 Noirs esclaves. La Révolution française provoqua de profonds bouleversements dans l'île : opposition des grands propriétaires alliés de la noblesse, réclamations égalitaires des "Petits Blancs" et des "Libres de couleur", insurrections d'esclaves. Il en résulta une guerre d'indépendance très violente à partir de 1791, avec intervention des armées anglaise et espagnole, et l'arrivée au pouvoir de Toussaint Louverture.

Quelques moments importants de la révolution haïtienne

- La Convention accorde la liberté aux Noirs en **1793** et l'égalité des droits politiques en **1794**.
- Le traité de Bâle en juillet **1795** redonne à la France la partie espagnole de Saint-Domingue.
- Toussaint Louverture est nommé général en chef des troupes de Saint-Domingue par le Directoire, puis Gouverneur à vie en **1801**.
- Bonaparte voulant reconquérir l'île, envoie une flotte et 25.000 hommes commandés par le Général Leclerc qui attire Toussaint Louverture dans un guet-apens et le fait prisonnier en **1802** avant de l'envoyer en France où il mourra au Fort de Joux en 1803.
- L'insurrection menée par Jean-Jacques Dessalines, lieutenant de Toussaint Louverture, devient générale. Les troupes françaises, décimées par la fièvre jaune, capitulent.
- Le 1er janvier **1804**, l'indépendance est proclamée. Dessalines est élu président et redonne à l'île son nom ancien d'Haïti. Il s'ensuivit une grande période d'instabilité et de rivalités, ayant à la fois un support ethnique et un support social puisque la grande majorité de la population, qui est noire, bien qu'affranchie, n'a pas de terres.

En 1825, la France reconnait l'indépendance d'Haïti mais «*à condition que les habitants de la partie française de Saint Domingue versent la somme de 150 millions de francs destinée à dédommager les anciens colons qui réclameront une indemnité*» (ordonnance du 17 avril 1825 signée par Charles X). Cette ordonnance est accompagnée de l'envoi dans les Caraïbes d'une flotte de 14 navires de guerre et le président d'Haïti, Jean-Pierre Boyer, est contraint d'accepter. Cette indemnité représente une charge écrasante pour la jeune république dévastée par les vingt années de luttes intestines. Elle sera ramenée à 90 millions de francs germinal (soit 6 années de recettes budgétaires de l'Etat haïtien) grâce au "*Traité de l'amitié*" signé en février 1838 avec Louis-Philippe. La partie orientale de l'île, ancienne colonie espagnole, refuse de participer au paiement de l'indemnité allouée aux anciens colons français et se sépare en 1844 pour reprendre ses frontières antérieures de 1776.

La Caisse des Dépôts et Consignations, institution financière publique, est désignée pour récolter le paiement de l'indemnité demandée à Haïti au nom de l'État français. Pour payer cette somme, le peuple haïtien a dû s'endetter jusqu'en 1946.

Depuis lors, les Haïtiens n'ont cessé de demander restitution de ce tribut dont le montant actualisé s'élève aujourd'hui à 21 milliards de dollars. Ainsi que le souligne Louis-Georges Tin : «*Cas unique dans l'Histoire, ce furent les victimes de l'esclavage qui indemnisèrent les responsables de ce crime contre l'humanité. Suite au paiement de cette dette, Haïti a été durablement entrainé dans une spirale infernale de surendettement, d'appauvrissement et d'instabilité*[6].»

C'est pour cette raison que le CRAN a porté plainte le 10 mai 2013 contre la CDC, lui reprochant de s'être enrichie au XIXe siècle grâce a l'esclavage. En effet, le CRAN estime que si cet organisme a redistribué une partie des fonds aux anciens planteurs de Saint-Domingue, beaucoup d'entre eux ne purent obtenir réparation, et une partie de l'argent a été conservée. Les revendications du CRAN sont : «*dans un premier temps, demander une expertise judiciaire pour évaluer le préjudice matériel et le montant des indemnités qui devraient être versées à un fond d'indemnisation des victimes haïtiennes*.» Dans un deuxième temps, demander à la CDC «*d'abonder à hauteur d'au moins 10 millions d'euros un fonds de dotation pour financer les recherches sur l'esclavage*[7]».

À propos de la dette d'Haïti*, en 2003, Christiane Taubira, alors députée de Guyane avait déposé une question écrite au ministre des Affaires Étrangères, Dominique de Villepin[8]. Elle y demandait qu'à l'occasion du bicentenaire de la république d'Haïti, la France «*par un acte de grandeur*» abroge «*le traité du 18 février 1838*» et «*restitue le tribut versé… L'équivalent de 6 années de recettes budgétaires de l'Etat haïtien pourrait servir de base d'évaluation. Cet acte de restitution devrait*

* *L'histoire "particulièrement troublée" de Haïti a déjà été évoquée ici (GR 1106) en février 2010, par* Sophie Perchellet *à propos de cette "dette odieuse" imposée à ce pays.*

participer d'un nouvel élan dans l'environnement culturel et régional d'Haïti». La réponse avait été négative au prétexte que «*depuis le retour de l'ordre constitutionnel en Haïti en 1994, elle (la France) a octroyé 83 millions d'euros d'aide à ce pays… Malheureusement peu de résultats ont été enregistrés en termes de développement. La mauvaise gouvernance et la dégradation de la sécurité, liées à la grave crise politique actuelle, rendent particulièrement difficile, en l'état actuel des choses, une réelle coopération avec le gouvernement haïtien*» !

Différentes sortes de réparations sont possibles

Lorsque les réparations sont évoquées, on pense uniquement à des réparations financières individuelles pour les descendants d'esclaves. En fait, la demande du CRAN est beaucoup plus large et envisage différentes formes de réparations qui peuvent être complémentaires l'une de l'autre : individuelles ou collectives, financières, morales et foncières.

• Les réparations *financières individuelles*

Si le CRAN ne se borne pas à demander des réparations financières individuelles, il les estime justifiées. D'ailleurs, il a appelé tous les fils et filles d'esclaves à porter plainte et soutient toutes les revendications individuelles qui pourraient se présenter, comme il l'a fait en janvier 2013 pour Rosita Destival. Celle-ci peut prouver qu'elle était descendante d'esclaves car elle a retrouvé le certificat d'affranchissement daté de 1837, de ses ancêtres esclaves[9].

• Les réparations *financières collectives*

À qui demander des réparations ? — Aux entreprises qui se sont enrichies aux dépens de l'esclavage et de la traite négrière, et/ou aux États qui y ont participé. Les deux solutions peuvent être envisagées.

Comme cela a été fait aux États-Unis, il serait possible de déterminer en France quelles sont les entreprises qui ont bénéficié de l'esclavage. Il est bien établi que de nombreux ports français tels que Nantes, Bordeaux, La Rochelle, Le Havre… ont participé activement au commerce triangulaire (voir ci-dessous) et les entreprises impliquées sont bien connues. À cette époque, le commerce des esclaves était légal et considéré comme un commerce "honorable". Il a ainsi été possible, grâce aux registres de commerce, généralement bien tenus, d'établir de façon assez précise le nombre d'expéditions et d'évaluer le nombre d'esclaves déportés (voir le tableau page suivante).

Ainsi que le précise Louis-Georges Tin : «*Bien sûr, les coupables sont morts depuis longtemps et la culpabilité n'est pas héréditaire mais les bénéfices engrangés du fait de la traite et de l'esclavage, eux ne sont pas morts. Ils ont été soigneusement engrangés et ont fructifié. Il existe encore en France des entreprises qui ont bénéficié de ce crime contre l'humanité. Il pourrait être demandé aux entreprises ayant bénéficié de l'esclavage de verser 1% de leur chiffre d'affaires au titre des réparations. Ces fonds versés à une fondation seraient consacrés à des actions sociales, éducatives vis-à-vis des descendants d'esclaves*»[4].

• Les réparations *morales*

Réparation morale ne signifie pas repentance, ainsi que le précise L-G Tin : «*Nous ne demandons pas de repentance qui est une notion morale et religieuse. Nous demandons des réparations qui ont une valeur juridique et politique*»[2]. Comme le disait Aimé Césaire en 2005 : «*Je veux penser en termes moraux plutôt qu'en termes commerciaux.*» Aimé Césaire ne s'opposait pas aux réparations, mais ne voulait pas

Le commerce triangulaire[10]

La traite transatlantique des esclaves se faisait essentiellement par échanges de marchandises et non de monnaie.

Alors que dans l'Atlantique Sud, la traite se faisait en "droiture" : Brésil - Afrique de l'Ouest – Brésil, dans l'Atlantique Nord, la traite européenne fonctionnait selon le schéma du "commerce triangulaire" : Europe, Afrique de l'Ouest, Amérique du Nord et centrale, Europe :

1• Des bateaux transportant des marchandises quittaient les ports européens pour l'Afrique de l'Ouest où ces produits étaient échangés contre des esclaves. À savoir que, contrairement à ce qui se dit souvent, les transactions avec les vendeurs d'esclaves africains ne se faisaient pas au moyen de "pacotilles", mais avec des marchandises dont la valeur était reconnue par les deux partenaires de la transaction : tissus (50%), armes à feu, alcool, tabac, métaux en barre…

2• Les esclaves étaient transportés sur des bateaux négriers dans des conditions inhumaines jusqu'aux colonies américaines et européennes des Caraïbes et de l'Amérique du Sud, où ils étaient vendus sur des marchés d'esclaves.

On estime aujourd'hui que le nombre d'Africains embarqués à bord des bateaux négriers européens est compris entre *12 et 13 millions*. Sachant que parmi les esclaves proposés à la vente en Afrique, n'étaient achetés que les individus jeunes et en bonne santé, le nombre de victimes du fait de la traite, correspondrait à 4 à 5 fois le nombre de captifs embarqués. Une mortalité importante survenait pendant les 3 mois environ que durait le voyage transatlantique en raison du manque de nourriture et d'hygiène, des maladies, des mauvais traitements et des suicides. Le taux de mortalité en cours de voyage était de l'ordre de 15%...

3• Les bénéfices rapportés par la vente d'esclaves servaient à acheter les denrées produites dans les plantations par le travail des esclaves : sucre, tabac, rhum, café… qui étaient ensuite rapportées dans les ports européens et commercialisées.

L'esclavage et la traite négrière en Europe			
	Nombre de captifs transportés	Interdiction de la traite négrière	Abolition de l'esclavage
France : Antilles – Guyane – Réunion - Louisiane jusqu'en 1803	1,25 million	Après le traité de Vienne en 1815*, interdiction de la traite négrière en France en 1817 (renouvelée en 1827 et 1831).	1794 : Première abolition de l'esclavage 1802 : Rétablissement de l'esclavage 1848 : abolition définitive de l'esclavage
Portugal : Brésil et autres colonies portugaises	4,65 millions	Interdiction « officielle » de la traite au Brésil en 1850 mais poursuite de la traite illégale.	. Le Portugal abolit l'esclavage dans ses colonies en 1869 . Abolition effective au Brésil en 1888
Espagne : nombreuses colonies en Amérique Centrale et du Sud	1,6 million	Décret espagnol interdisant la traite négrière en 1866	Abolition de l'esclavage (1823 – 1886) dans les colonies espagnoles en parallèle avec la proclamation de leur indépendance (1817 - 1849).
Grande –Bretagne : Antilles britanniques – Canada – Cap de Bonne-Espérance	2,6 millions	La Grande-Bretagne est la première puissance esclavagiste à interdire la traite négrière en 1807	De 1833 à 1836 : abolition progressive de l'esclavage dans les colonies britanniques
Etats-Unis	300 000	Sous l'influence britannique, interdiction de la traite négrière en 1807	Promulgation du 13e amendement interdisant l'esclavage en 1865.
Pays-Bas : Surinam et autres colonies néerlandaises	500 000	1814	1863 : Abolition de l'esclavage dans les colonies néerlandaises des Caraïbes et de l'Insulinde.
Danemark	50 000	1803	1847
*1815 : Traité de Vienne : Engagement des puissances européennes : Empire d'Autriche, Grande –Bretagne, France, Portugal, Russie et Suède à mettre fin au trafic négrier mais la traite illégale a continué jusqu'en 1860.			

les voir réduites à leur aspect comptable car «*L'action ne sera jamais terminée. C'est irréparable*». Le versement d'indemnités n'effacera pas le mal qui a été fait : «*L'Occident doit faire quelque chose, aider les pays à se développer, à renaitre. C'est une aide qui nous est due, mais je ne crois pas qu'il y ait de note à présenter pour la réparation*»[11].

Mémorial de l'abolition de l'esclavage à Nantes

Les réparations morales sont en fait d'ordre mémoriel, par exemple, la création en France d'un musée de l'esclavage comme il en existe un depuis août 2007 à Liverpool (musée international). Actuellement, les quelques sites dédiés à la mémoire de l'esclavage sont : le mémorial de l'abolition de l'esclavage inauguré en 2012 à Nantes (photo ci-contre), le mémorial Cap 110 à Anse Caffard à La Martinique, le mémorial de Petit-Canal à La Guadeloupe et quelques plaques commémoratives ici ou là. Ainsi, le 23 mai dernier, à l'occasion de la journée à la mémoire des victimes de l'esclavage, deux monuments ont été inaugurés en hommage aux victimes de l'esclavage : un à Sarcelles (95), l'autre à Saint-Denis (93).

À Pointe-à-Pitre, préfecture de la Guadeloupe, le Mémorial ACTe (Centre caribéen d'expression et de la mémoire de la traite et de l'esclavage) est en cours de construction sur le site d'une ancienne exploitation sucrière et devrait être achevé fin 2014-début 2015. Ce projet ambitieux, soutenu par le ministre des Outre-Mer, Victorin Lurel, devrait donner lieu à un vaste complexe dédié à la mémoire, l'information, la connaissance et à la recherche historique sur la traite et l'esclavage.

Par ailleurs, un Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE) a été créé en 2004 en

application de la loi Taubira. Son président est nommé par le Premier Ministre. «*Le CPMHE tient un rôle de conseil auprès du gouvernement sur les questions relatives à la recherche, l'enseignement, la conservation, la diffusion ou la transmission de l'histoire et des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition*».[12]

D'autres types de réparations morales et éducatives ont été suggérés par le CRAN dans la lettre adressée au Premier Ministre en octobre 2012[2]. Par exemple : «*faire évoluer les programmes scolaires de manière à mieux prendre en considération les réalités coloniales et postcoloniales*», «*promouvoir les études et la recherche sur les questions coloniales et postcoloniales*», «*mettre en place des programmes de formation dans la police, la justice et l'armée afin de lutter contre la discrimination dont sont victimes les populations issues des anciennes colonies*», «*inviter les villes à identifier et à rebaptiser les lieux et bâtiments portant des noms de négriers*»…

• **Les réparations *foncières***

Pour le CRAN, «*une réforme agraire dans les DOM-TOM pourrait aussi être envisagée visant à partager des terres appartenant à l'État*».

En accord avec cette suggestion, Christiane Taubira, ministre de la justice, déclarait le 12 mai 2013, dans un entretien au *Journal du dimanche*[13], être favorable à une politique foncière en faveur des descendants d'esclaves dans les DOM-TOM : «*En Outre-mer il y a eu confiscation des terres. Ce qui fait que, d'une façon générale, les descendants d'esclaves n'ont guère accès au foncier.*

Il faudrait donc envisager, sans ouvrir de guerre civile, des remembrements fonciers, des politiques foncières. Il y a des choses à mettre en place sans expropriation, en expliquant très clairement quel est le sens d'une action publique qui consisterait à acheter des terres. En Guyane, l'État avait accaparé le foncier, ce serait facile. Aux Antilles, ce sont surtout les descendants des "maîtres" qui ont conservé les terres, ce serait plus délicat à mettre en œuvre».

Louis-Georges Tin considère qu'il serait nécessaire de «*mettre en place un véritable plan Marshall pour l'Outre-mer français afin que les indicateurs économiques arrivent au plus vite au niveau de ceux de l'hexagone. Il faudrait aussi mettre un terme aux pratiques agricoles toxiques dans les plantations héritées de l'époque coloniale, condamner les responsables et indemniser les victimes*»[2].

Il apparait donc que cette demande de réparations dépasse largement le cadre des réparations financières individuelles. Elle s'intègre en fait aux revendications sociales, économiques et identitaires des populations des DOM-TOM descendantes d'esclaves.

Des opinions diverses

Le CRAN, par son action militante très active, se positionne comme le fer de lance de la demande de réparations liées à l'esclavage. Son action a eu comme résultante de susciter le débat. Jamais, avant ce mois de mai 2013, les réparations liées à l'esclavage n'avaient été aussi souvent évoquées, même si certaines des voix qui se sont fait entendre expriment une vision un peu différente de celle du CRAN.

Pour Myriam Cottias[14], historienne et présidente depuis le 10 mai 2013 du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) : «*Que la question des réparations soit posée, je le comprends, mais les enjeux sont beaucoup plus de travailler à lutter contre les représentations racialisées, racialisantes des personnes issues de l'esclavage. C'est un enjeu sociétal et politique beaucoup plus important*»[7].

Déjà en 2012, Françoise Vergès, politologue réunionnaise et ex-présidente du CNMHE, exprimait des réserves : «*Pour moi il est préférable que les réparations prennent la forme de politiques publiques : programmes de recherche, d'éducation, des manuels scolaires, des centres de documentation, en faisant attention aux populations les plus meurtries*»[15].

Pour Sudel Fuma, historien réunionnais : «*La réparation matérielle, financière, est pour moi secondaire dans le sens où on ne pourra jamais indemniser individuellement tous les descendants d'esclaves. Je pense que c'est aussi une atteinte, et je parle à titre individuel, à ma dignité d'homme. Dans le sens où on ne rachètera jamais les souffrances de mes ancêtres. Et donc au niveau de l'État, la réparation doit se faire mais d'une autre manière : au niveau de l'éducation populaire. Il s'agit de mettre l'accent sur la connaissance, l'instruction, la culture… En rappelant que nous n'avons pas oublié nos ancêtres, en*

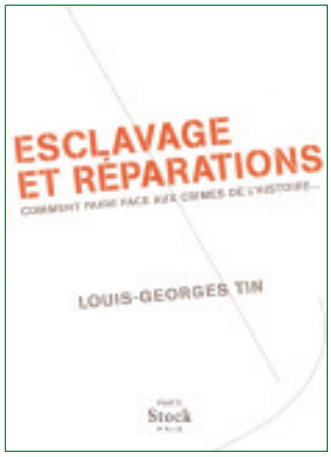

Premiers livres en français sur les réparations

écrivant leur histoire, en réhabilitant ce passé. C'est donc une réparation morale… Je ne condamne pas le CRAN en particulier ou d'autres associations. Surtout pas. Au contraire, je crois que les demandes de réparation qu'ils font se comprennent car il y a eu les souffrances, les frustrations. Je dis aussi que leur action participe à la sensibilisation»[16].

Les demandes de réparations ont-elles une chance d'aboutir ?

Personne ne peut s'opposer décemment à des demandes de réparations morales, aussi est-il souvent plus facile de s'opposer aux réparations financières en soulignant la difficulté à démontrer, par des documents appropriés, le fait d'être réellement descendant d'esclaves.
Ainsi, François Hollande dans son intervention le 10 mai dernier, lors de la commémoration de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, insistait sur le devoir de mémoire en matière d'esclavage et il énumérait les sites dédiés à la mémoire de celui-ci. Cependant, il répondait négativement en ce qui concerne les réparations financières évoquant "d'impossible réparation" et estimant que «*l'Histoire ne s'efface pas. Elle ne peut faire l'objet de transactions au terme d'une comptabilité qui serait en tous points impossible à établir. Le seul choix est celui de la mémoire, de la vigilance et de la transmission*».[17]
En fait, cette distinction entre réparation morale et financière est très artificielle, car les réparations morales ont un coût, qu'il s'agisse de construire des monuments, d'encourager les recherches et les projets éducatifs. De même, les réparations financières ont une valeur morale[2]. Ainsi, lorsque François Hollande a annoncé dans cette intervention que l'État apporterait sa contribution au Mémorial ACTe de Pointe-à-Pitre (jusqu'à présent uniquement financé par la région Guadeloupe), il s'agit à la fois de réparations morale et financière. S'il est important que les Outre-marins disposent d'un lieu dédié à leur Histoire, on peut regretter cependant que ce musée n'ait pas été initié en métropole, où il est plus que nécessaire de faire connaitre aux métropolitains cette part de l'Histoire de France trop peu enseignée.

Que conclure sur les réparations liées à l'esclavage ?

• Que l'esclavage et la traite négrière aient été une abomination ? — Nul ne peut le contester. À ceux qui répondent que l'esclavage a toujours existé, on répondra que la traite négrière et l'esclavage transatlantique ont cependant des caractéristiques particulières. En effet, ils ne résultent pas d'un continuum historique, mais ont été froidement décidés pour des raisons économiques : se procurer une main d'œuvre à bon marché, plus résistante que les populations amérindiennes exterminées aux XVe et XVIe siècles.
Ce trafic est d'autant plus odieux qu'il s'appuyait sur une hiérarchie des races et sur le fait que les esclaves étaient considérés selon le Code noir de 1685 comme des «*biens meubles*».
• Que les réparations soient justifiées ? — Oui, sans aucun doute.
• Sous quelle forme ? — Celles que les militants de ce combat pourront obtenir, qu'il s'agisse de réparations financières individuelles lorsque des descendants d'esclaves ont le courage d'aller en justice, ou collectives, lorsqu'il est possible de démontrer qu'une entreprise française s'est enrichie grâce à l'esclavage.
La construction d'un musée de l'esclavage ou au moins de salles permanentes d'exposition sur ce sujet au Musée du Quai Branly, par exemple, devrait être une évidence. Il en est de même pour l'encouragement de la recherche sur ce sujet.
Et nous conclurons avec Louis-Georges Tin : «*La demande de réparation ne vise pas à renforcer la haine sociale. Dans les départements d'Outre-mer, ces questions sont encore source de colères… Plus de 160 ans après l'abolition, le contexte est toujours très tendu… Le sentiment d'injustice est fort, la domination coloniale, la domination raciale et la domination économique conjuguant leurs effets délétères. Mettre en place une logique de réparation permettrait de sortir par le haut de ce contentieux historique. Il faudrait un processus en trois temps : reconnaissance, réparation et réconciliation. La reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité a été obtenue par la loi Taubira. La réconciliation véritable, objectif final, ne pourra se faire sans réparation véritable*»[2].

Références

1. *De l'esclavage aux réparations, les textes clés d'hier et d'aujourd'hui*. Textes réunis et présentés par Louis-Georges Tin. Éd. Les Petits Matins. 2013
2. *Esclavage et réparations. Comment faire face aux crimes de l'histoire…*
Louis-Georges Tin. Éd. Stock 2013.
3. Louis-Georges Tin est maître de conférences à l'Université d'Orléans
4. Le 21 mars 2013, (journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale) Louis-Georges Tin, président du CRAN, exposait dans une conférence au musée du Quai Branly, le pourquoi des «*réparations liées à l'esclavage*».
Cette conférence peut être écoutée sur le site internet du musée : www.quaibranly.fr - Université populaire du Quai Branly - Histoire de l'esclavage.
5. *Histoire de Haïti (Hispaniola) depuis l'arrivée des Européens.*
http://www.cosmovisions.com/ChronoHaiti.htm
6. *Esclavage et réparations : le CRAN porte l'affaire en*

justice.
Michael Hajdenberg.
http://www.mediapart.fr
10 mai 2013
7. *La caisse des dépôts poursuivie pour avoir tiré profit de l'esclavage*.
www.humanité.fr.
10 mai 2013
8.http://questions.assemblee-nationale.fr/q12/12-9924QE.htm.
9. http://www.le-cran.fr
10. *Atlas des esclavages. Traités, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours.*
Marcel Dorigny et Bernard Gainot.
Éd. Autrement.
Collection Atlas/Mémoires.
2010
11. *Nègre je suis, nègre je resterai*.
Aimé Césaire.
Entretiens avec Françoise Vergès.
Ed. Albin Michel 2005
12. http://www.comitememoire-esclavage.fr
13. *Rendre leur terre aux esclaves*.
Bernard Bisson.
http:/www.lejdd.fr.
11 mai 2013
14. Myriam Cottias est directrice de recherche à l'université des Antilles-Guyane.
15. *Esclavage : sang, dommages et intérêts*.
Michel Henry.
Libération, 25 mai 2012.
16. *La réparation de l'esclavage ne devra pas être financière mais morale*.
Sudel Fuma.
http://www.zinfos974.com
25 mai 2013
17. Intervention du président de la République à l'occasion de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage, et de leurs abolitions http://www.elysee.fr.
10 mai 2013

Le supporter du Tour de France

Chaque année au mois de juillet, la grande messe cycliste met le bon peuple en émoi. Il faut bien faire voir qu'on pense à lui. Tout est mis en œuvre pour que l'ouvrier, la ménagère de moins de cinquante ans, le chômeur, le jeune désœuvré et les retraités n'en perdent pas une miette. La France profonde fait corps avec l'évènement. «*Le tour de France, ça n'existe qu'en France, Môssieur, c'est moi qui vous le dit*», clame un admirateur franchouillard !

Et voici la foule au bord de la route depuis l'aube. C'est l'occasion de prendre un bon bol d'air, «*car on est sportifs*» dit le supporter entre deux gorgées de bière ; et de courir précipitamment pour ramasser un porte-clefs jeté par la caravane publicitaire, comme un os à un chien.

La caravane, c'est l'amuse-gueule de la course ; ça excite la populace et ça la tient en haleine. Oyez, oyez braves gens, profitez-en, c'est gratuit ! Beaucoup de badauds viennent autant pour la caravane que pour les coureurs. Y a de l'ambiance, c'est festif. Les haut-parleurs crachent de la musique ou des messages publicitaires ; des tracts et des babioles sont lancés aux supporters ; c'est la foire d'empoigne, comme dans les grandes surfaces au moment des super promos chronométrées. C'est le même troupeau, et on leur sert la même soupe, comme ça ils ne sont pas déçus. À l'arrière de chaque véhicule, des jeunes, beaucoup de jeunes en contrat CDD et aux couleurs de l'entreprise qu'ils représentent : le tour de France ne fait pas dans le vieux et dans le moche, il faut représenter la France dignement, c'est la vitrine de notre beau pays. Les filles de la caravane sont jeunes et belles, fichtrement belles, comme celles qui feront la bise au vainqueur à l'arrivée. On peut voir leurs cuissettes et leur nombril. Le gogo en prend plein les mirettes ; ce soir, dans son camping-car, après le pastaga et les merguez, il sera tout excité et tripatouillera frénétiquement la cellulite de bobonne.

Un peu à l'écart de la foule, une caravane sur un parking aménagé ; une table de camping déployée, et un couple de retraités qui regarde l'épreuve sur une télé portative. C'est fatigant à leur âge de rester debout ; comme ça, ils font les deux choses à la fois: le bol d'air et le tour de France. On voit mieux à la télé, et puis on

SOUSCRIPTION PERMANENTE **POUR QUE VIVE LA GRANDE RELÈVE**

Grâce à cette souscription permanente, nous pouvons poursuivre la publication du journal, modérer le prix de l'abonnement, et en faire le service gratuit à des personnes qui n'ont pas les moyens de payer l'abonnement mais qui tiennent à le lire et à le faire connaître.

C. Notot 27 – Anonyme 749 – S. Seckler 7 – H. Anquetil 14 – Mme M-A Lextray 27 – Mme J. Paradelle 17.

Total 841 euros ***Merci à tous !***

Merci aux abonnés qui nous économisent une lettre de rappel en observant la date d'échéance de leur abonnement (elle est indiquée sur l'étiquette de l'enveloppe dans laquelle ils reçoivent le journal).

écoute Bernard Thévenet, et puis on voit les paysages de l'hélico, et puis on voit l'arrivée. Une caméra télé les filme ; ils font coucou à toute leur progéniture avec de grands sourires d'autosatisfaction ; puis ils donnent leur avis : «*Ça fait cinquante ans qu'on suit le tour ; on a connu Coppi, Bartali, Bobet, Bahamontès, vous savez l'aigle de Tolède ; on a vu aussi Charly Gaul et Anquetil et Poulidor, même qu'un jour on a pu lui serrer la main, à Poupou, oui m'ssieur aussi vrai que je vous vois. C'était le bon vieux temps ; y avait même Yvette Horner qui jouait de l'accordéon sur la caravane*». Enfin les reporters s'en vont, laissant les vieux à leurs bribes de souvenirs.

C'est une étape de montagne aujourd'hui ; le supporter peut se déchaîner, il peut voir les coureurs passer un à un, les filmer avec son caméscope dernier cri. Il a sa tenue de combat : baskets, short, tee-shirt publicitaire, bob vissé sur la tête. Il fait des signes à tout ce qui ressemble à une caméra ; avec un peu de chance il se verra peut-être ce soir après le journal de 20 heures, dans le résumé de l'étape. Il peut hurler sa joie, être au cœur de la course. D'ailleurs voici un coureur. Il a chaud, c'est sûr. Alors, il court à ses côtés pendant quelques mètres, l'encourage, lui hurle son admiration. Il s'est mis torse nu, le gras du bide hors du short, la bouteille de flotte dans une main, le tee-shirt dans l'autre, il asperge le cycliste. Il ne se sent plus pisser, le voici héros devant la France entière pendant quelques secondes ; sa respiration s'accélère en même temps que sa course ralentit, il est cramoisi et rentre dans l'anonymat de la foule pour rejoindre ses semblables.
Il est tout content, le supporter, le soir devant sa télé ; il se rengorge, s'admire en se voyant à l'écran, transpire sa fatuité par tous les pores de la peau, cherche des regards admiratifs autour de lui quand il entend le commentaire du journaliste : «*Une fois de plus la montée vers La Mongie a rassemblé plusieurs milliers d'admirateurs, et une fois de plus les coureurs ont été gênés dans l'ascension par le zèle excessif de quelques imbéciles*».

Serge Bagu

TARIFS D'ABONNEMENT (11 numéros par an)

France (régime intérieur pour la Poste. . . . . .23 euros.
soutien : + 14euros par an par exemplaire en plus chaque mois)
DOM . . . . . .25,45 euros.
TOM . . . . . .29 euros.
Extérieur, suivant les zones de la Poste. Au 1/1/2005 :
Zone 1 (Allemagne, Italie, Bénélux) . . . . . .27,80 euros.
Zone 2 (Espagne, Royaume-Uni, Suisse) . . . .27,15 euros.
Zone 3 (Canada, États-Unis) . . . . . .28 euros.
Zone 4 (Autre Europe, Afrique, P-, M-Orient) 27,50 euros.
Zone 5 (Amérique du Sud) . . . . . .29,90 euros.

RÈGLEMENTS :

à l'ordre de **La Grande Relève**
88 Bd Carnot 78110 Le Vésinet France
par chèque bancaire,
ou par CCP : N° de compte 1340239M020
références internationales depuis octobre 2007:
IBAN : FR10 2004 1000 0113 4023 9M02 016
BIC : PSSTFRPPPAR

JE M'ABONNE À ..... EXEMPLAIRE(S) DE *LA GRANDE RELÈVE* À PARTIR DU N° .....
VOICI COMMENT RÉDIGER MON ADRESSE, SELON LES NORMES IMPOSÉES PAR LA POSTE :

PRÉNOM, NOM .....
IMMEUBLE .....
N° ET VOIE .....
CODE POSTAL ET COMMUNE ☐☐☐☐☐.....

Je commande les ouvrages suivants : .....
....
....
J'envoie pour cela la somme de ..... euros
par chèque .....
date signature

CE QUE NOUS PROPOSONS :

En résumé, il s'agit de rendre financièrement possible ce qui est utile, souhaitable, matériellement et écologiquement réalisable.

Pour cela, il faut que la monnaie actuelle soit remplacée par une monnaie qui ne circule pas pour qu'on ne puisse pas la "placer" pour "rapporter".

Cette monnaie "distributive", émise par une institution publique, est un pouvoir d'achat qui s'annule quand on l'utilise (comme un ticket de transport), et elle laisse au consommateur la liberté de ses choix.

La masse monétaire est créée et détruite au même rythme que la production, ces deux flux permanents s'équilibrent.

C'est alors aux citoyens de décider, à l'échelle appropriée, de ce qui sera produit et dans quelles conditions, et de l'importance relative des trois parts à faire dans la masse monétaire :

- pour financer la production,
- pour assurer les services publics (car impôts et taxes n'existent plus),
- pour verser à chacun un revenu garanti qui leur permette de vivre libre.

Les décisions prises n'ayant ainsi plus de retombées financières personnelles, l'intérêt général prime enfin sur l'intérêt particulier, la démocratie devient réalité.

SUGGESTIONS DE LECTURES

- **JACQUES DUBOIN**
  Extraits choisis dans son œuvre (1 euro).

- **ET SI ON CHANGEAIT ?**
  Bande dessinée par J.VIGNES-ELIE (3,8 euros).

- **LES AFFRANCHIS DE L'AN 2000**
  Un roman de M-L DUBOIN qui, à l'aide d'exemples, explique les mécanismes de l'économie distributive et montre ce qu'elle apporte à la société (~~16,70~~ 13 euros).

- **MAIS OÙ VA L'ARGENT ?**
  l'étude, par M-L Duboin, de la façon dont la monnaie est devenue cette monnaie de dette qui empêche toute véritable démocratie, suivie de propositions pour évoluer.
  (édition du Sextant, 240 pages, ~~14,90~~ 13 euros).

- D'anciens numéros sont disponibles (1 euro)
- *Des textes, épuisés sur papier, sont téléchargeables sur notre site internet. Par exemple:*
- **UN SOCIALISME À VISAGE HUMAIN**
  le texte d'une conférence d'ANDRÉ PRIME.

Tous les prix indiqués sont franco de port.

La Grande Relève

Fondé en 1935 par Jacques DUBOIN

Direction et mise en pages : Marie-Louise DUBOIN

Rédaction : les abonnés qui le souhaitent, tous bénévoles.

Les manuscrits sont choisis par le comité de lecture et ne sont pas retournés.

Graphisme : LASSERPE, Anne-Laure WITSCHGER.

Imprimé à Toulouse par Imprimerie 34

Adresse postale : 88 Boulevard Carnot 78110 Le Vésinet

Téléphone *seulement les lundi et mardi et de 15 à 18 heures* : 01 30 71 58 04

Adresse électronique : grande.releve.net@wanadoo.fr

Nouveau site internet : http://www.economiedistributive.fr

(Tarifs et bulletin d'abonnement sont au dos de cette page)